

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 15 septembre 2026

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	18	19

Date de la convocation : 9 septembre 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le 15 septembre à 18h30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul COUILLER, Maire.

Présents :

Madame Marion AUBRY, Madame Claire BEAUFILZ, Madame Claude BOULIER, Monsieur Philippe CAUCHOIS, Monsieur Jean-Paul COUILLER, Monsieur Antoine DELESTRE, Monsieur Arnaud DESANNAUX, Madame Sylviane DEVILLERS, Monsieur Rémy JAMES, Madame Annick KOECHLER, Madame Annie LECOQ, Monsieur Jérôme LEFEBVRE, Monsieur Olivier ORIENT, Monsieur Philippe MACÉ, Monsieur Frédéric POTHÉRAT, Madame Gérardine SAHUT, Madame Sandrine SAMSON et Madame Christine TALBOT.

Absent excusé :

Monsieur Daniel CALTOT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul COUILLER.

Secrétaire de séance :

Monsieur Rémy JAMES a été nommé secrétaire de séance.

2026 / 051 – MODIFICATION DU PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2026/028 du 05 juin 2026 le conseil municipal a validé le PEDT.

Suite aux recommandations du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES), il convient de revoir les objectifs de ce PEDT :

- En les ouvrant davantage sur les partenariats existants ou à développer ;
- En visant l'amélioration de la complémentarité éducative entre l'école et l'accueil de loisirs.

Monsieur le Maire invite Monsieur POTHÉRAT à présenter les modifications envisagées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Décide d'annuler la délibération n°2026/028 du 5 juin 2026 ;
- Approuve les modifications du PEDT telles que proposées ;
- Dit que ce PEDT sera valable de septembre 2026 à septembre 2031.

Le secrétaire de séance, Rémy JAMES



Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Jean-Paul COUILLER

